



LA NEUVEVILLE

La perle au bord du lac de Biemme

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une :

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE A 60 %

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction : 1^{er} août 2025 ou date à convenir

Votre mission :

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération tout en étant un moteur pour l'équipe
- Vous serez amené/e à suivre un/e apprenti/e assistant/e socio-éducatif/ve

Votre profil :

- Formation ES exigée ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Compétences bilingues français-allemand fortement souhaitées.
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons : Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Shili, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone : 032/751.20.21 ou par courriel : creche@neuveville.ch.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 20 mai 2025**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, mai 2025

Le Conseil municipal